

PLU

Depuis le printemps, le PLU est applicable. Vous pourrez trouver toutes les informations et toutes les règles d'urbanisme, sur le site de la CLO (onglet « VIVRE ET HABITER » puis « URBANISME ») ou en passant nous voir en mairie.

L'ancien Maire, Yves PIEDNOIR a déposé un recours devant le Tribunal Administratif pour demander entre autre l'annulation du PLU. **Ce recours coûtera plus de 5000 € HT de frais d'avocat à la commune.** Je ne m'étendrai pas sur la nature de la demande mais vous pourrez vous faire une idée en lisant ci-dessous une partie des conclusions du commissaire-enquêteur lors de l'enquête publique :

« Concernant les nombreuses observations formulées par Mr Piednoir Yves (ancien Maire de la commune), l'enquête révèle que des problèmes relationnels existent entre ce dernier et le Maire actuel Mr Jean Simon Leblanc, notamment dans l'observation n° 13 »

« In finé la majorité des observations de Mr Piednoir ne font pas avancer le dossier et font référence à de nombreuses délibérations du conseil municipal lorsqu'il était Maire. Le commissaire enquêteur ne veut pas rentrer dans ce débat politique et invite le public à consulter les réponses de la collectivité dans le rapport d'enquête paragraphe 3.3 Observations formulées par le public, observation n°6 en date du 30/09/2021. De plus Mr Piednoir ne se positionne pas en faveur ou contre le PLU dans sa globalité »

En attendant le jugement, le PLU reste bien sûr applicable.



INTRAMUROS

En téléchargeant l'application Intramuros vous recevrez directement des notifications communales sur vos téléphones portables. Vous aurez ainsi accès aux informations et à l'agenda des manifestations communales.

RECENSEMENT

Début janvier 2023 un agent recenseur communal procédera au recensement des habitants. Ce recensement est fait tous les cinq ans et permet à l'INSEE d'ajuster le nombre d'habitants sur notre territoire. Les données permettent en outre de bénéficier de dotations de l'Etat ajustées à la taille de la commune. Merci de lui réserver le meilleur accueil.

ECLAIRAGE PUBLIC

Depuis quelques semaines vous avez remarqué que l'éclairage ne s'allume plus le soir. Nous avons décidé en cohérence avec la volonté d'éviter les gaspillages énergétiques de maintenir l'éclairage seulement au moment des ramassages scolaires (1/2h avant et après le passage des bus). L'éclairage s'éteindra à 19h (21h au centre) cet hiver.

Cette décision a été prise car si les problèmes d'approvisionnement de gaz persistent, il faudra demander aux entreprises d'arrêter certaines productions consommatrices d'énergie mettant en péril de nombreuses filières économiques. De plus, les particuliers risquent de subir des coupures de courant.

L'extinction de l'éclairage public du village ne résoudra pas les problèmes énergétiques de la France mais nous nous devons de participer à la modération de consommation car il est plus important de chauffer les habitants que d'éclairer les champs de maïs.



Lettre du Maire

Automne 2022

Mesdames, Messieurs,

L'été est déjà derrière nous.

Cette nouvelle rentrée se déroule encore une fois dans un contexte relativement complexe. La guerre continue de faire des ravages aux portes de l'Europe, l'inflation atteint un niveau inquiétant, et sur le plan environnemental, la sécheresse et les feux de forêt ont causé des dégâts importants durant l'été dans notre région. Ces changements doivent nous conduire à réfléchir à nos orientations collectives, bien au-delà des frontières communales car la réalité d'aujourd'hui n'est plus celle d'hier et nous n'avons que peu de certitudes sur l'avenir.

Dès le mois de juin, j'indiquais à mes collègues Maires que nos collectivités, en particulier en ces temps difficiles, devaient faire preuve de sobriété, de solidarité et que les investissements importants de l'intercommunalité devaient être mûrement réfléchis. C'est ce que nous essayons de faire sur notre commune en limitant par exemple au maximum les gaspillages énergétiques et en limitant l'augmentation du prix des repas de la cantine malgré une inflation forte.

Pour autant, malgré ce contexte, la modernisation de notre village va continuer dans les mois à venir : début de la construction des logements sociaux, rénovation de la Maison de la Nature, travaux de viabilisation du lotissement communal et reprise de l'extension du réseau d'assainissement.

Côté vivre ensemble, il y a aussi beaucoup de choses positives : les fêtes ont pu se dérouler cette année dans des conditions normales, les rencontres des aînés ont retrouvé leur rythme de croisière, la gym a repris presque tous les soirs de la semaine, la bibliothèque a réouvert, la commission animation va pouvoir enfin reprendre ses projets et le plus important les enfants ont retrouvé une école sans contraintes sanitaires.

Excellente rentrée à tous.

Notre Maire,

Jean Simon LEBLANC

LOGEMENTS SOCIAUX



Vue depuis chemin de la Mairie

Annoncé depuis longtemps le permis de construire des logements sociaux est enfin déposé. Les travaux (parcelle au dessus de la mairie) débuteront en mars 2023 pour une mise en location prévue au printemps 2024. Ces logements permettront en particulier aux jeunes couples de bénéficier de loyers à des prix vraiment raisonnables.

DOMOFRANCE va construire quatre ensembles de logements type maisons mitoyennes ;

Au nord-est un ensemble composé de deux T3 et un T4.

Au nord-ouest un ensemble composé de trois T2.

Au sud, deux ensembles composés respectivement d'un T3 et d'un T4.

Chaque logement possèdera une terrasse extérieure.

20 places de stationnement dont 4 PMR sont aussi prévues autour des logements. Nous profiterons de ces travaux pour améliorer et sécuriser les déplacements piétonniers sur cette partie du chemin d'URDOUS.



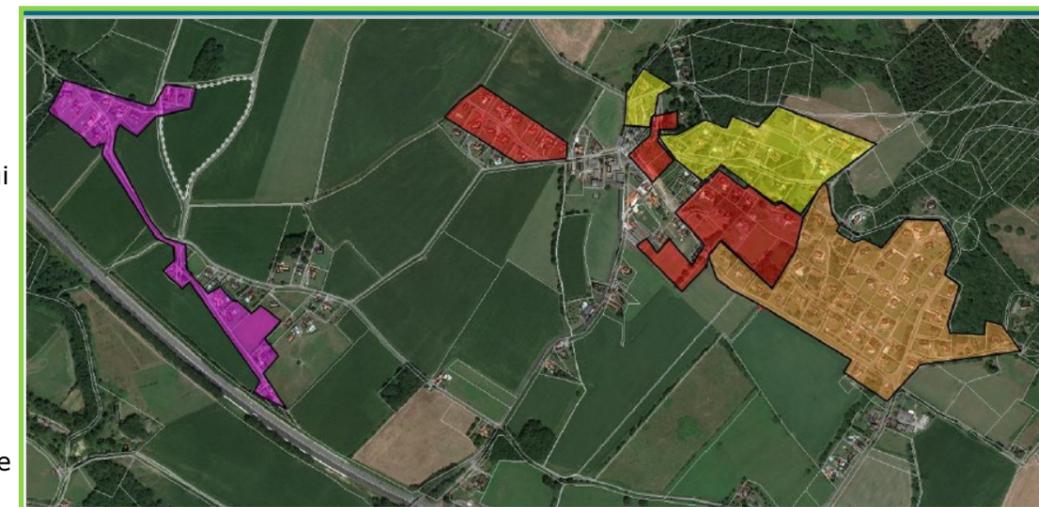
Vue depuis l'impasse des logements



Vue de dessus

ASSAINISSEMENT

Le Syndicat des 3 Cantons a terminé les études topographiques et financières qui permettront de poursuivre l'extension du réseau dans les prochaines années. 5 secteurs ont été définis pour organiser la suite des travaux.



SECTEUR A : Travaux définis comme prioritaires par la Mairie (Imp. Camiasse, Imp. des Lilas, Liaison Chemin d'Urdoos et Chemin de la Mairie, Raccordements des futurs lotissements.)

SECTEUR B : Sud-Est de la Commune (suite Chemin de la Mairie, Route des Trois Maires, Chemin des Pyrénées, Impasse d'Ossau, Impasse du Pic d'Anie, Chemin Bellevue, etc.)

SECTEUR C : Chemin et Impasse d'Urdoos,

SECTEUR D : Chemin du Cami-Salié, Chemin du Gousié, Impasse de Pélisque

SYNTHESE TECHNIQUE

Secteurs	Type de réseau	Linéaire sous chaussée (ml)	linéaire sous TN (ml)	TOTAL	Maison raccordées	PR
SECTEUR A	gravitaire	200	315	650	17	1
	refoulement	135	0			
SECTEUR B	gravitaire	965	745	1980	50	1
	refoulement	270	0			
SECTEUR C	gravitaire	690	0	690	20	0
SECTEUR D	gravitaire	785	175	960	15	0
TOTAL:		3045	1235	4280	102	2

☐ 3 875 ml de réseaux gravitaires

☐ 405 ml de réseau refoulement

☐ 2 Postes de refoulement

☐ 102 maisons supplémentaires raccordées

SYNTHESE FINANCIERE

Prestation	Montant HT
travaux SECTEUR A	189 800.00 €
travaux SECTEUR B	503 100.00 €
travaux SECTEUR C	180 300.00 €
travaux SECTEUR D	206 800.00 €
Raccordements des PR en eau et électricité	5 000.00 €
Contrôles de réception	30 000.00 €
TOTAL HT	1 115 000.00 €
DIVERS ET IMPREVUS AVP +/- 8%	85 000.00 €
TOTAL HT	1 200 000.00 €
TVA 20%	240 000.00 €
TOTAL TTC	1 440 000.00 €

Conformément aux règles de participation, la Commune financera environ 240 000 € sur les 1 200 000 € HT de travaux prévus. Ces sommes seront inscrites au budget 2023.